

ABONNEMENT

**Saumur**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

en s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
 Réclamés, . . . . . 30  
 Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

en s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 FÉVRIER

LES DEUX SCRUTINS

La composition de la Commission relative au scrutin d'arrondissement démontre que le scrutin de liste promet de se défendre vigoureusement contre le scrutin d'arrondissement. Celui-ci l'a emporté dans les bureaux, mais à l'insignifiante majorité d'une vingtaine de voix. 200 députés environ n'ont pas pris part aux scrutins, indiquant par leur abstention qu'ils ne se soucient guère d'accomplir la réforme électorale proposée.

Cependant, les partisans du scrutin uninominal n'ont pas perdu confiance. Ils se disent assurés de la victoire, et certains partisans du scrutin plurinominal croient au triomphe de leurs adversaires.

C'est peut-être vendre trop tôt la peau de l'ours. Il est évident qu'un grand nombre de députés éprouvent de la répugnance à condamner le scrutin auquel ils ont dû leur élection pour adopter un autre mode de votation dans lequel ils voient un redoutable inconnu.

Et puis, ils calculent qu'une campagne électorale est moins coûteuse, moins pénible avec le scrutin d'arrondissement ; on se partage les frais entre candidats de la même liste, on se bat coude à coude, et, si l'on est battu, on a du moins la consolation de l'être en compagnie.

A ces diverses considérations, il convient d'en joindre une autre, et non la moins importante peut-être.

Le Palais-Bourbon est rempli d'arrière-pensées boulangistes. Certains députés tiennent à ne pas trop se compromettre vis-à-vis du général. Ils se disent qu'après tout ils auraient grand tort de se brouiller avec le républicain empanaché qui paraît devoir dicter les arrêts du suffrage universel. Que peut, à cette heure,

l'impopulaire M. Floquet ? Que sera-t-il dans quelques semaines ? Que vaudra son successeur ? Quels événements se produiront d'ici à l'ouverture de la période électorale ? Questions embarrassantes.

Les habiles ne veulent pas s'engager à fond ; ils craignent de s'interdire la ressource d'une alliance boulangiste nécessaire peut-être à leur réélection. Le scrutin de liste a quelque raison de compter sur eux.

Quoi qu'il en soit, si ce mode de votation l'emporte, le Cabinet se trouvera dans une situation bien singulière. La plupart des radicaux opportunistes lui ont demandé — en échange du vote de confiance — le dépôt d'un projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Si la Chambre allait lui laisser ce projet pour compte, en y joignant une belle et grande veste ! La chose serait réjouissante.

INFORMATIONS

LES PROJETS MINISTÉRIELS

Une réunion ministérielle a été tenue hier à l'hôtel de la place Beauvau afin d'arrêter les projets de lois nouvelles annoncées par M. Floquet à la Chambre dans la séance de jeudi dernier. Le nouveau ministre de la justice, M. Guyot-Dessaigne, y assistait. C'est lui qui sera chargé de signer les projets qui seront présentés à la Chambre. On trouve cela tout naturel de la part de l'ancien magistrat de l'Empire qui fit poursuivre et condamner à la prison deux de ses fermiers qui avaient crié : A bas l'empereur ! M. Bardoux, président du centre gauche du Sénat, pourrait raconter à M. Floquet d'intéressants détails, car ce fut lui qui défendit les prévenus et qui, malgré son éloquence, ne put les sauver des colères légales du magistrat à qui le gouvernement de la

République vient de confier les sceaux de France !

M. Ferrouillat, avant de quitter le ministère de la justice et des cultes, a tenu à faire les nominations épiscopales depuis si longtemps ajournées. Les choix du gouvernement ont été communiqués samedi à Son Exc. le Nonce Apostolique, qui les transmis aussitôt à Rome.

LE SOUS-SECRETARIAT DES COLONIES

M. Jamais, sur les instances de ses amis opportunistes, a refusé d'associer son sort à celui du cabinet Floquet, en acceptant le sous-secrétariat des colonies.

LA MAISON DE FRANCE

La Maison de France a célébré hier le vingtième anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince Philippe, duc d'Orléans, fils aîné de Monsieur le Comte de Paris.

Monsieur le Comte de Paris n'est arrivé qu'hier soir à Southampton, l'*Atlantica*, sur lequel le Prince s'est embarqué à Lisbonne, ayant dû, par suite des mauvais temps, faire relâche pendant vingt-quatre heures à Vigo.

On s'est demandé quels pouvaient être les motifs du retrait par le général Boulanger de sa demande en divorce, retrait opéré depuis une douzaine de jours. Voici ces motifs, d'après un journal de Paris :

« Le général Boulanger, après avoir consulté plusieurs de ses amis, députés de la Droite, a jugé, avant de faire annuler son mariage par le pouvoir civil, qu'il devait tout d'abord s'adresser à l'autorité religieuse.

» Le procès est donc instruit à Rome actuellement. Devant les tribunaux ecclésiastiques, le général invoque comme cause de l'invalidation de son mariage le silence qu'il a gardé, lors de son mariage, sur les liens de

parenté qui l'unissaient à sa fiancée, M<sup>lle</sup> Renouart, dont il est le cousin-germain.

» Ayant omis de saisir l'autorité ecclésiastique de ce fait, n'ayant demandé aucune dispense religieuse, le défaut de cette dispense suffit à faire prononcer la nullité du mariage religieux. »

UNE PROPÉTIE

Nous relevons dans l'article de M. Reinach, de la *République française*, une prédiction retrouvée dans une lettre écrite par Gambetta le 7 août 1882 :

« Ce peuple s'était confié à la République pour refaire sa fortune et sa grandeur ; son adhésion ne procédait ni de certitude ni de reconnaissance, puisque la République ne lui avait encore rien donné : il faisait crédit, il espérait.

» La déconfiture, la lassitude, l'irritation, la peur le jetteront, à la première grosse émotion politique, hors de la voie. De degré en degré, nous tomberons dans la vase démagogique, le pouvoir ne sera nulle part et l'anarchie, un moment triomphante, ouvrira la porte à la dictature d'un caporal audacieux. »

Les temps prédits par la prophétie ne semblent-ils pas arrivés ?

L'ALLEMAGNE ET LES ETATS-UNIS

Les rapports entre l'Allemagne et les Etats-Unis se tendent de plus en plus à propos des îles Samoa. L'Allemagne s'est bien abstenue de déclarer officiellement la guerre au chef indigène qui combat les Allemands. Le cabinet de Washington ne s'est pas contenté de cette échappatoire. Appuyé par le Sénat qui semble décidé à ne reculer devant aucune extrémité, il a enjoint aux Allemands d'avoir à respecter l'indépendance des naturels, ce qui constitue une véritable mise en demeure d'évacuer les îles occupées par eux.

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

XIII

LE PRIX DE L'HÉROÏNE

Un grand mouvement régnait à la citadelle. Les tambours battaient, les soldats se mettaient en ligne ; Kerkove, de retour de sa tournée de recrutement, rentrait un peu las, mais satisfait de ce court voyage.

Il aperçut tout d'abord Jean de Mombas et lui tendit la main.

— Rien de nouveau dans le service ? demanda-t-il.

— Rien, commandant.

Il ajouta plus bas :

— Les prisonniers ?...

— Grotius est malade.

— L'avez-vous vu ?

— Non, commandant. Sa femme interdit d'une façon formelle l'entrée de sa chambre.

— C'est grave, alors ?

— Très grave.

— Christil s'est, je l'espère, occupée de Grotius...

— Elle l'eût souhaité dans l'inaltérable bonté de son cœur ; Marie Reigensberg ne le lui a point permis.

— Oh ! je forcerai cette consigne, moi ! Les plus savants de nos docteurs viendront apporter les conseils de leur science à l'illustre malade.

— A vous seul, en effet, commandant, la vérité sera révélée.

Kerkove lui adressa un signe d'adieu amical.

Ter-Gois vint faire son rapport.

— J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillance sur ces deux soldats, monsieur le commandant ; ils ont signalé leur zèle par la façon énergique avec laquelle ils ont insisté pour qu'on visitât la caisse de livres du prisonnier Grotius.

— La caisse de livres ! Connaissent-ils le grec et le latin ?

— Ils détestent les Arminiens, voilà tout ! répliqua Ter-Gois d'un ton sec.

— Comptez-leur une gratification.

Kerkove quitta la cour de la citadelle et gagna son appartement.

Il trouva Christil étendue sur sa chaise lon-

gue, le visage pâle, les mains fiévreuses. Depuis deux jours, des préoccupations graves la troublaient. En vain, autour d'elle, l'ordre régnant dans la maison et la régularité du service auraient dû suffire pour la rassurer ; elle ne pouvait se défendre d'une crainte grandissante. Était-ce bien une crainte ? Au sentiment qui la troublait, ne se mêlait-il point une secrète espérance ? Un conflit de pensées diverses l'oppressait et l'agitait. Partagée entre le soupçon que Marie, dans son ingénieuse tendresse, avait découvert le moyen d'arracher son époux à la captivité qui pesait sur lui, et la crainte que l'évasion d'un captif de cette importance rendit difficile, peut-être dangereuse, la situation de son mari, elle subissait un double courant d'idées qui la faisait cruellement souffrir. Devant sa conscience il lui eût été impossible de jurer qu'elle n'avait rien suspecté, rien deviné... L'angoisse lue dans les regards de Marie, la perte d'une clef dont elle se servait deux fois par semaine, les soupçons des soldats, tout s'était uni pour confirmer ses vagues pensées... Pourtant elle avait laissé partir la caisse de livres ; elle avait souri des soupçons des soldats... Maintenant, à l'idée de se retrouver en face de son mari, un mari qu'elle aimait en dépit de la

disproportion de leurs âges, elle se sentait trembler.

Le commandant ne vit que la pâleur de son visage ; inquiet, il s'approcha, et mit un baiser sur son front.

— Ah ! fit-il, on s'imagine peut-être que je me réjouis lorsque je quitte cette citadelle bâtie dans une île qui m'isole doublement ; combien on se trompe ! Toute mon existence est ici... Je ne compte point y mourir, cependant. A la cour, on s'occupe de moi. Le stathouder a confié à l'un de mes amis, que je ne tarderais point à obtenir de l'avancement. On me loue à la cour de l'attitude que j'ai prise et gardée à l'égard des prisonniers d'Etat. Trop de dureté aurait été assurément reprochée au prince ; une indulgence trop grande eût été blâmée de celui-ci... Peut-être te suis-je redevable d'avoir su si bien tenir mon rang et ma place. Tu en seras promptement récompensée. En quittant Lœvestein, je rentrerai à La Haye, avec un grade élevé, une décoration nouvelle, et une augmentation de fortune.

— Ah ! s'écria Christil, je me voudrais déjà hors d'ici.

— Toi ! Tu semblais t'y plaire...

— M'y plaire ! Pouvez-vous croire, mon





